



# LISSAC sur COUZE

**Journal d'information de la mairie**

**Octobre 2011**

## ENTRETIEN DES CHEMINS

Depuis quelques années, des opérations de nettoyage des chemins publics de la commune ont été lancées. Celles-ci ont pour objectif de sensibiliser les usagers de ces itinéraires aux besoins d'entretien qu'ils demandent.

Un nouvel appel aux bénévoles est lancé. Une matinée est programmée à l'automne sur un chemin partant d'Esclauzures en direction du Puy de Rignac. La date est fixée au samedi 19 novembre de 9h à 13h.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître à la mairie (05.55.85.33.21) avant le 14/11 pour faciliter l'organisation, en indiquant le matériel qu'elles pourraient apporter et utiliser elles-mêmes. Il est précisé que la mairie décline toute responsabilité en cas d'accident. Chaque participant bénévole doit être couvert par sa propre assurance en responsabilité civile.

Par avance, le maire et le conseil municipal remercient chaleureusement tous les participants ; un repas amical clôturera cette matinée.

## CHIENS ERRANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Depuis quelques semaines, il a été constaté une recrudescence de chiens errants sur la voie publique. Il est rappelé à tous les propriétaires de chiens les éléments suivants :

**Article L211-19-1 du code rural** : *Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.*

**Article L211-23 du code rural** : *Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, [...]*

Par ailleurs, si vous récupérez un chien en état de divagation sur la voie publique, vous vous engagez à l'amener à la fourrière après avoir obtenu un document visé par le maire. La commune de Lissac a signé une convention avec la fourrière de Brive, située à Perbousie, pour accepter ces animaux. Néanmoins, il est souhaitable, avant d'appeler la mairie pour transférer l'animal, de se renseigner auprès des voisins. La plupart du temps, le chien appartient à un foyer des environs. Or les frais de mise en fourrière seront à la charge du propriétaire, ou de la mairie si celle-ci doit réquisitionner les services municipaux de Brive, qui se déplacent sur les lieux et récupèrent le chien (exclusivement dans le cas d'un animal manifestement agressif et présentant un danger pour autrui).

## ETAT DES ROUTES

Depuis de nombreuses années, l'investissement sur le réseau routier de la commune a été très conséquent. Nous possédons une voirie communale en bon état, même s'il reste encore à faire en plusieurs points du territoire.

Concernant les routes départementales, trois problèmes persistent. Voici l'état des lieux.

**Glissement de la RD158 en sortie du bourg vers Froidefond** : le Conseil Général (CG) a fait procéder à une étude. Le coût des travaux est estimé à environ 200.000 €. Le CG refuse de prendre en charge le financement, estimant que l'origine de ce glissement n'est pas de son fait. Des expertises ont eu lieu depuis plusieurs mois. Nous souhaitons que la réparation de cette voirie soit faite très rapidement. Il en va de la sécurité des usagers, en particulier les riverains.

**Traversée du Pas Noir sur la RD 59** : Indépendamment de la volonté du CG et de la commune, le non achèvement des travaux est lié à une procédure judiciaire en cours entre un propriétaire riverain et le département.

**Mauvais état de la chaussée de la RD 158**, sur le secteur de Froidefond : le CG a été informé à plusieurs reprises de cette situation.

## La rentrée des classes

Pour cette nouvelle année scolaire, la répartition des élèves du regroupement pédagogique intercommunal Saint Cernin / Lissac est la suivante :

Lissac sur Couze		Saint Cernin de Larche	
Mme TERROU	10 en Moyenne section et 14 en Grande section	Mme DELPECH	15 en Petite section et 8 en Moyenne section
Melle VANSTEIN	19 en CP	Mme GUILLON	9 en CE2 et 16 en CM1
Mme TONDINI	17 en CE1 et 9 en CE2	Mme PALATSI	24 en CM2
<b>Total</b>	<b>69 élèves</b>		<b>72 élèves</b>

L'effectif est stable par rapport à la rentrée 2010 avec un total de 141 enfants.

Nous accueillons en cette rentrée Melle VANSTEIN, nouvelle directrice, qui occupe le poste de M. Ruefli ; ce dernier a demandé sa mutation et a obtenu satisfaction. Nous souhaitons la bienvenue à Melle Vanstein.

Les derniers travaux réalisés au groupe scolaire concernent la clôture le long de l'accès à la cour haute et la pose de rideaux intérieurs dans la salle de classe où se trouve le Tableau Blanc Interactif.

Bonne année scolaire à l'équipe enseignante et à nos élèves.

## FRELONS ASIATIQUES



Nid sur un noyer à Lissac

Depuis quelques années, le grand sud-ouest subit l'invasion de cet insecte venu d'Asie et sa zone de présence ne cesse de progresser. De manière inéluctable, la France entière sera touchée. Depuis l'arrivée de ce frelon qui cause de grands dégâts sur les abeilles, les communes, en liaison avec les services de l'Etat, ont fait procéder à la destruction des nids situés dans des zones accessibles et proches de lieux de résidence. Malheureusement, cela n'a pas empêché la prolifération de l'espèce. Les apiculteurs ont été invités à mettre en place des pièges à proximité des ruches, ce qui semble efficace.

Désormais, comme pour les frelons autochtones, les communes feront toujours détruire les nids situés sur le domaine public, à proximité d'une zone d'habitat. Par contre, en cas de présence sur tout autre lieu, la destruction est à la charge du propriétaire du support (arbre, bâtiment,...). En Corrèze, le Groupement Sanitaire de Défense est habilité à intervenir. Le prix de l'intervention est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 30 €. Il reste à la charge du demandeur une somme d'environ 65 €.

Si vous découvrez un nid sur votre propriété, vous devez déclarer sa présence au GSD en les appelant au 05.55.20.84.33 et en remplissant une fiche de signalement téléchargeable sur le site [www.gds19.org](http://www.gds19.org) (section apiculture).

Sauf en cas de danger très important pour la population (par exemple, proximité d'une école), les pompiers n'interviennent pas pour la destruction d'un nid.

Tout comme les apiculteurs, les particuliers peuvent installer des pièges faciles à créer. Découper une bouteille plastique aux deux tiers de sa hauteur. Renverser le goulot vers l'intérieur après avoir mis un mélange par exemple, de bière brune et de sirop.

## MAIRIE

### Heures d'ouverture :

Lundi : 8h/12h - 14h/18h

Mardi : 8h/12h

Mercredi : 8h/12h - 14h/18h

Jeudi : 8h/12h

Vendredi : 8h/12h - 14h/17h

Tél. : 05.55.85.33.21

Fax : 05.55.85.32.79

Site Internet : [www.lissacsurcouze.com](http://www.lissacsurcouze.com)

Adresse électronique :

[lissac.mairie@wanadoo.fr](mailto:lissac.mairie@wanadoo.fr)

**L'Agence Postale  
Communale, dans la mairie, est  
ouverte du lundi au vendredi  
de 8h à 11h30.**